



CGT, CFTC et FO réaffirment leurs revendications

CLASSIFICATIONS : les organisations syndicales CGT, CFTC et FO ont réaffirmé qu'elles refuseront toute classification basée sur l'individualisation des salaires, qu'elles sont opposées à tout critère classant, à l'arbitraire, à toute interprétation subjective par l'employeur des classifications de la Convention Collective.

POLITIQUE SALARIALE 2021 : seule la CFDT a annoncé qu'elle serait signataire de l'avenant qui revalorise de 2 centimes d'euros la valeur du point, autrement dit, un avenant de misère, concrètement moins de 10 euros bruts par mois d'augmentation pour les salariés.

NEXEM refuse toujours de signer un avenant revalorisant toutes les grilles de 237 euros bruts (183 euros nets), dans la continuité de la transposition du Ségur réclamée par l'ensemble du secteur, salariés et employeurs. Par contre, NEXEM annonce vouloir négocier une revalorisation fidèle à l'accord de méthode LAFORCADE. Pour rappel, CGT, CFTC et FO n'ont pas été signataires de cet accord, qui prévoit de revaloriser uniquement certaines catégories de personnel, laissant les autres sur le carreau.

CGT, CFTC et FO dénoncent les mesures inégalitaires et discriminatoires ; elles avertissent d'une explosion sociale inévitable !

ASSISTANTS FAMILIAUX (AF), NEXEM refuse toujours de transposer la décision d'interprétation qui a pourtant été validée à l'unanimité le 14 mai 2020. Aujourd'hui, malgré tous les efforts déployés par les organisations syndicales pour trouver une issue à cette situation où, faut-il le rappeler, les salariés concernés perdent du salaire depuis plus de 18 mois, NEXEM s'entête et refuse de bouger sa ligne purement économique. Pour les salariés, cette attitude des employeurs, est un crève-cœur vis-à-vis de leur métier, un manque de reconnaissance de leur mission essentielle en Protection de l'Enfance.

Face à la mauvaise foi et à l'indécence des propositions des employeurs, **CGT, CFTC et FO ont quitté la séance.**